

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE ET TRIGONANT

L'an **deux mil vingt trois, le douze avril, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE ET TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Alain HYOT, M. Arnaud GINTRAC, Mme Stéphanie JALADIS, M. Philippe COUTY, M. Jean Luc PLANCHE, M. Jérôme ROGATION, Mme Laurence MEYNARD, Mme Sophie ROUVEL, Mme Virginie SIOSSAC MOULINE, M. Yannick CLEYRAT, Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Étaient absents excusés : M. Sébastien COURNIL, Mme Caroline LABORDE.

Étaient absents non excusés : Mme Brika VACHER.

Procurations : M. Sébastien COURNIL en faveur de M. Yannick CLEYRAT, Mme Caroline LABORDE en faveur de M. Daniel LE MAO.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 12

Secrétaire : M. Yannick CLEYRAT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 mars 2023. Aucune modification n'est apportée, il est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

01 - Vote Etat 1259

02 - Vote Budget Commune 2023

03 - Vote Budget Lotissement Brel 2023

04 - Habitat-opération programmé d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain Amélia 2 : attribution de subvention (prime façade)BAJOUÉ Nicolas et Lucile

05 - Informations diverses

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-013 : Vote Etat 1259

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2023, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'application des taux de fiscalité locale pour 2023.

A compter de 2023, les communes et les EPCI à fiscalité propre retrouvent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide de ne pas modifier les taux.

Les taux de fiscalité locale pour l'année 2023, seront de :

- **Taux Taxe Foncière Bâti : 52,09 %**

- **Taux Taxe Foncière Non Bâti : 82,84 %**

- **Taux Taxe d'habitation : 11,78 %**

Le produit fiscal attendu s'élèverait ainsi à 488.738,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-014 : Vote Budget Commune 2023

La parole est laissée à Monsieur HYOTALain.

Le budget COMMUNE 2023 se présente de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT €
011-charges à caractère général	171.000,00	013-atténuation de charges	8.000,00
012- charges de personnel	295.380,00	70- produits des services	2.250,00
65- charges de gestion courante	230.910,00	73-impôts et taxes	71.860,00
66- charges financières	13.690,00	731- Fiscalité locale	498.738,00
<i>S/total</i>	710.980,00	74-dotations et participations	264.189,00
		75-autres produits gestion courante	9.700,00
023-virement sect° investissement	391.284,29	<i>S/total</i>	854.737,00
042- opération ordre	2.500,00	R002-résultat reporté	250.027,29
TOTAL	1.104.764,29	TOTAL	1.104.764,29

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT
20- Immobilisations incorporelles	0	13 – Subvention investissement	34.700,00
204- Subventions équipement	8.000,00	10- Dotation	32.000,00
21-immobilisations corporelles	85.500,00	1068	127.919,50
Opération Equipement	305.984,29	024-produits de cessions	98.000,00
RAR	27.400,00		
<i>S/total</i>	426.884,29	021-virement sect° fonctionnement	391.284,29
16-Emprunts	159.000,00	040- opération ordre	2.500,00
<i>S/total</i>	585.884,29	R001	0
D001-Solde exécut° reporté	100.519,50	TOTAL	686.403,79
TOTAL	686.403,79		

Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

ARTICLE	OBJET DE LA DEPENSE	Montant
20422	AMELIA	8.000 €
	TOTAL CPTÉ 204	8.000 €
2121	Achat arbres (école)	500 €
21316	Aménagement cimetière	25.000 €
21531	Bâche Incendie	30.000 €
21534	Réseaux électrification : Eclairage public Modernisation Parc	<i>RAR</i> 25.000 € 25.000 €
2158	Achat matériel (radar – sono...)	5.000 €
	TOTAL ONI – OPER 2	85.500 € <i>+ RAR 25.000 €</i>
21511 Oper 3	VOIRIE	305.984,29 € <i>+ RAR 2.400 €</i>
	TOTAL OPER 3 VOIRIE	308.384,29 €

1641	Emprunts (dont 75.000€ remboursement prêt relais)	159.000 €
	TOTAL EMPRUNTS	159.000 €
	<i>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2023</i>	558.484,29 €
		+ 27.400 RAR
		= 585.884,29 €
D001	DEFICIT	100.519,50 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2023	= 686.403,79 €

Les recettes d'investissement se décomposent comme suit :

ARTICLE	OBJET DE LA RECETTE	Montant
1318	Subvention FAFA- main courante + tunnel	9.800 €
1321	Subvention ETAT – DETR Eclairage Public 2022 (solde) + Main courante / tunnel stade	15.000 €
1323	Subvention DEPARTEMENT – - Tracteur	9.900 €
	Chapitre 13	34.700 €
10222	FC TVA	30.000 €
10226	Taxe Aménagement	2.000 €
	Chapitre 10	32.000 €
1068	<i>Excédent</i>	127.919,50 €
	<i>ss/total chap 10</i>	<i>159.919,50</i>
024	Cession BOULANGERIE	98.000 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>391.284,29 €</i>
280422	<i>Opération ordre- amortissement programme Amelia</i>	2.500 €
	TOTAL RECETTES-INVESTISSEMENT 2021	686.403,79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Budget 2023.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-015 : Vote Budget Lotissement Brel 2023

Le budget annexe LOTISSEMENT 2023 se présente de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT €
011-charges à caractère général	140.000,00	71355 (042) – variation stocks terrains aménagés	140.000,00
TOTAL	140.000,00	TOTAL	140.000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT
3555 (040) – Terrains aménagés	140.000,00	1641-Emprunts	140.000,00
TOTAL	140.000,00	TOTAL	140.000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-016 : Habitat-opération programmé d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain Amélia 2 : attribution de subvention (prime façade)
BAJOUE Nicolas et Lucile

La Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux a décidé de lancer un nouveau programme en faveur de la réhabilitation du parc de logements anciens, pour une durée de 5 ans : Amélia 2.

L'objectif partagé sur tout le territoire est d'améliorer l'état des logements anciens très dégradés, nécessitant notamment, des travaux thermiques ou de mise en conformité des assainissements non collectifs, mais aussi de soutenir l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap. Il permet enfin d'agir sur la rénovation de façades et de remettre sur le marché des logements vacants.

Cette procédure permet aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions, de bénéficier d'aides majorées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'autres partenaires financiers (Grand Périgueux, Région, Caisses de retraite, etc.), dès lors que les communes interviennent.

Outre des subventions directes aux propriétaires, la Communauté d'agglomération prend en charge le financement d'une équipe technique qui aide les propriétaires à définir leur projet et à monter leur dossier, ainsi que les dépenses de communication pour faire connaître Amélia 2 aux habitants.

Pour sa part, la Commune accompagne activement ce dispositif pour répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire mais également à la stratégie communale d'amélioration des logements anciens et du cadre de vie.

Dans ce cadre, elle abonde les subventions de l'ANAH tant en faveur des propriétaires bailleurs faisant le libre choix de conventionner leur logement que des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, conformément aux critères de l'ANAH, (éligibilité, plafonds de travaux, etc.).

VU la délibération du Conseil communautaire n° DD115-2018 du 5 juillet 2018 approuvant la mise en oeuvre de l'opération programmée en matière d'habitat,

VU la convention de l'OPAH-RU Amélia 2 signée le 1er janvier 2019 entre l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil départemental de la Dordogne et la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux

VU la délibération de la Conseil municipal n° MA-DEL-2018-032 du 23 aout 2018 approuvant la mise en oeuvre du Programme Amélia 2 en matière d'habitat et fixant les taux de subvention de la Commune,

Monsieur le Maire propose :

- **l'attribution d'une aide (prime façade) de 2.250 € à Monsieur et Madame BAJOUÉ Nicolas et Lucile** pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé **6 rue Gaston Naboulet 24420 ANTONNE-ET-TRIGONANT.**

- de l' autoriser à signer les conventions financières d'engagement des subventions ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération et à sa mise en oeuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Informations diverses

Informations Grand Périgueux :

Voie verte :

Monsieur le Maire expose au Conseil le calendrier du projet voie verte, à savoir :

-2023 : étude

-2024 : travaux.

Le projet sur la commune d'Antonne s'oriente sur un vélo-route (*Trajet : Passerelle Bassilac/Antonne - rue du bas Trigonant-Allée de la Closerie-Rue Jean Jaurès-Allée des Platanes-Escoire*).

Centre aéré :

L'année 2023 sera consacrée à l'étude, avec le choix du maître d'ouvrage, suivie des travaux en 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil, que le personnel du centre aéré implanté sur la Commune sera à la charge du Grand Périgueux.

Dates à retenir :

- Monsieur le Maire rappelle le déroulement des cérémonies du 08 mai et informe le Conseil que celles-ci seront suivies d'un repas organisé par l'Association des Anciens Combattants à la salle Storelli.

- 09 juin : organisation d'une réunion publique à la salle Storelli ayant pour objet la présentation de la commune, de la vie associative, aux nouveaux arrivants, et présentation du bilan de mi-mandat.

Madame SIOSSAC MOULINE a préparé un flyer qui sera distribué à tous les administrés.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de Madame MORIVAL et Mr VESSOT pour l'installation d'un Food Truck " New York Burger », les mercredis, jeudis, vendredis et samedis soir.

Avant l'installation de ce celui-ci Monsieur le Maire souhaite une estimation du coût de l'électricité afin de fixer une redevance pour l'occupation du domaine public qui sera soumise aux élus lors d'un prochain Conseil Municipal.

- Concernant la partie du parking appartenant à la Commune au lieu-dit Laurière, Monsieur le maire informe le Conseil qu'il a sollicité l'association d'Anciens Combattants-Bataillon Violette pour déplacer le monument aux morts sur ce secteur.

Monsieur HYOT Alain demande à Monsieur le Maire de prendre rapidement contact avec le bureau d'études concernant le lotissement, afin que ce projet avance plus rapidement et aboutisse avant la fin du mandat.

La parole est laissée à Monsieur CLEYRAT Yannick.

Celui-ci expose au Conseil l'organisation de la journée " Reine du Canton" qui se déroulera le 23 avril prochain à Trélassac.

De plus, il informe le Conseil d'un exercice, pour la mise en action du PCS, sera organisé prochainement sur la Commune.

Récapitulatif des délibérations prises :

MA-DEL-2023-013 : Vote Etat 1259

MA-DEL-2023-014 : Vote Budget Commune 2023

MA-DEL-2023-015 : Vote Budget Lotissement Brel 2023

MA-DEL-2023-016 : Habitat-opération programmé d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain Amélia 2 : attribution de subvention (prime façade)

BAJOUE Nicolas et Lucile

MA-DEL-- : Informations diverses

Signatures des membres présents :

M. Daniel LE MAO (Président de séance)		M. Alain HYOT	
M. Arnaud GINTRAC		Mme Stéphanie JALADIS	
M. Philippe COUTY		M. Jean Luc PLANCHE	
M. Jérôme ROGATION		Mme Laurence MEYNARD	
Mme Sophie ROUVEL		Mme Virginie SIOSSAC MOULINE	
M. Yannick CLEYRAT (Secrétaire de séance)		Mme Sylvie DENIS-PALEM	
M. Sébastien CURNIL	ABSENT EXCUSÉ (PouvoirM. Yannick CLEYRAT)	Mme Caroline LABORDE	ABSENT EXCUSÉ (PouvoirM. Daniel LE MAO)
Mme Brika VACHER	ABSENT		

Séance du 12/04/2023 clôturée à 20h15